



PRIO

20 g  
valable jusqu'au  
14/05/2021

CONCERTATION PUBLIQUE A641/RD19  
COMPLÉMENT DEMI-ÉCHANGEUR EXISTANT  
AUTORISATION 67761  
33609 PESSAC CEDEX

## LES ACTEURS

### Les collectivités territoriales

Le Département des Pyrénées-Atlantiques, le Département des Landes, la Communauté d'agglomération du Pays basque et la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans cofinancent le projet de complément du demi-échangeur A641/RD19 à Oeyregave. Dans ce cadre, les collectivités territoriales s'assurent que le projet répondra bien aux objectifs de réduction des circulations de transit et de poids lourds dans le centre-bourg de Peyrehorade, en favorisant le report des véhicules sur l'autoroute A641 via le futur aménagement.

### L'État

L'État est l'autorité concédante à laquelle VINCI Autoroutes est liée par un contrat de concession. Il veille au respect des engagements pris par VINCI Autoroutes dans le cadre de ce contrat, en matière d'aménagement, d'entretien et d'exploitation du réseau routier national concédé. Les services de l'État veillent au respect des normes techniques, engagements en faveur de l'environnement, délais de réalisation des travaux...

### VINCI Autoroutes

Constitué des sociétés concessionnaires ASF, Cofiroute, Escota, Arcos et Arcour, VINCI Autoroutes totalise en France 4 443 kilomètres de réseau, 187 aires de services, 266 aires de repos, 323 gares de péage ainsi que 31 parkings dédiés au covoiturage, soit 2 541 places. VINCI Autoroutes, maître d'ouvrage du projet, pilote les études et les travaux et, en tant que concessionnaire du réseau autoroutier, assurera la sécurité et l'entretien du futur aménagement.

## ET APRÈS LA CONCERTATION

### Le bilan de la concertation

Le bilan de la concertation est un document officiel qui présente l'analyse et la synthèse quantitative et qualitative de tous les avis recueillis durant la concertation. Il recense de façon détaillée les interrogations suscitées par le projet et présente les réponses du maître d'ouvrage. Ce bilan validé par la Préfète des Landes sera publié sur la page internet dédiée au projet. C'est sur la base de ce bilan que les études détaillées seront engagées afin de définir toutes les caractéristiques du projet.

### La poursuite des études

Les études du projet vont se poursuivre au-delà de la concertation publique afin de mener des investigations supplémentaires pour compléter les premiers diagnostics effectués dans le cadre des études préliminaires et de déterminer précisément l'implantation des aménagements et des constituants de l'infrastructure à créer (assainissement, équipements...).

L'objectif est de mettre en service le nouvel aménagement en 2025.



VINCI Autoroutes  
Direction de la Maîtrise d'Ouvrage  
Ouest  
22, avenue Léonard de Vinci  
33600 Pessac



A641/RD19  
PROJET DE COMPLÉMENT DU DEMI-ÉCHANGEUR EXISTANT

DU 7 AVRIL  
AU 14 MAI 2021

Avril 2021 - Conception / Illustrations / Réalisation : Kovonvel - Crédits photos : © Jean Philippe MOULET.



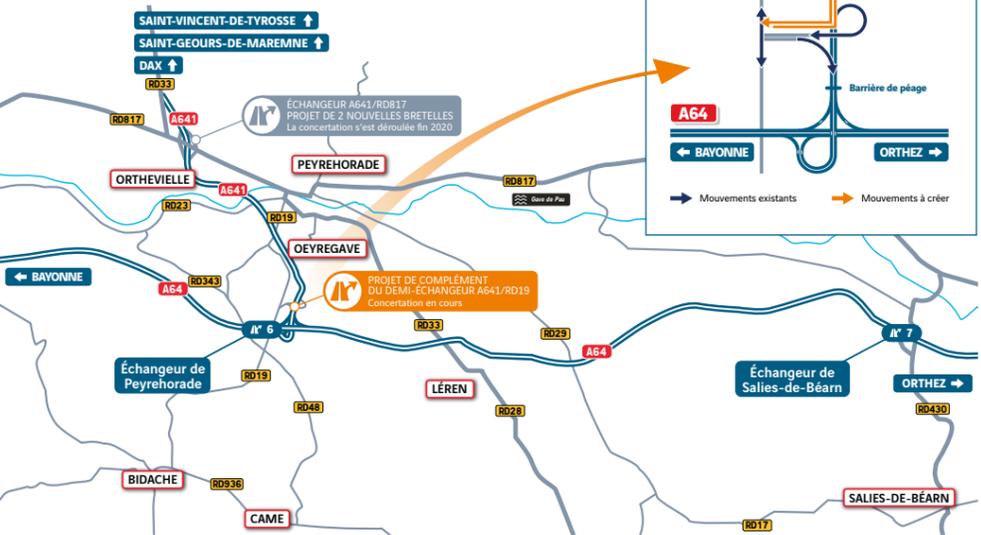
PARTICIPEZ  
À LA CONCERTATION  
PUBLIQUE



# LE PROJET

## Localisation

Le projet se situe sur la commune d'Oeyregave dans le Département des Landes (40) et consiste à compléter le demi-échangeur existant par une entrée et une sortie supplémentaires qui permettront les échanges entre la RD19 et l'A641 dénommée la BARO (Bretelle Autoroutière de Raccordement Ouest).



## Objectifs et chiffres clés

- Faciliter l'accès à l'A641 entre les Pyrénées-Atlantiques et les Landes ;
- Améliorer la sécurité et le cadre de vie ;
- Soutenir l'attractivité des territoires.

**1** commune concernée par l'implantation du projet : Oeyregave

Un peu plus de **1 600** véhicules par jour utiliseront l'aménagement à la mise en service

**6** M€ d'investissement (valeur 2016)

**5** cofinanceurs

- Le Département des Pyrénées-Atlantiques
- Le Département des Landes
- La Communauté d'agglomération du Pays basque
- La Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arriqans
- L'État et VINCI Autoroutes

**1** maître d'ouvrage

## Solutions d'aménagement



- Solution n°1**
- Création d'une bretelle bidirectionnelle
  - Création d'un giratoire
  - Ajout d'une bretelle de sortie
  - Conservation de la bretelle d'entrée existante vers l'A64
- Solution n°2**
- Création d'un giratoire reliant l'A641 et la RD19
  - Création d'un giratoire à 3 branches sur la RD19
  - Déconstruction de la bretelle existante

Pour identifier un choix préférentiel sur lequel poursuivre les études, ces deux solutions d'aménagement ont été comparées selon 5 critères. Pour chaque critère, les impacts potentiels des solutions sont évalués selon trois degrés : Faible Modéré Fort

Critère	Solution n°1	Solution n°2
<b>Fonctionnalité de l'échangeur</b>	La bretelle bidirectionnelle entre l'A641 et la RD19 emprunte le passage inférieur existant sous l'A641. Sa largeur limitée oblige à réduire la largeur des accotements des deux voies de circulation. Les raccordements des bretelles vers la RD19 (3 et 4 sur le schéma ci-dessus) ont des longueurs limitées qui obligent à réduire la vitesse.	Le passage inférieur existant sous l'A641 n'est pas réutilisé, il n'y a donc pas de contraintes sur la largeur des voies de circulation entre l'A641 et la RD19. Cette solution permet une bonne lisibilité de l'échangeur et un fonctionnement fluide de celui-ci. En outre, cette solution offre une configuration adaptée à l'insertion d'aménagements en faveur de la mobilité (parking de covoiturage).
<b>Emprises foncières</b>	La configuration géométrique de cette solution nécessite des acquisitions foncières d'environ 0,6 hectare.	La configuration géométrique de cette solution permet de limiter l'emprise foncière. Sa mise en œuvre se situe presque en totalité dans les emprises du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) et ne nécessite l'acquisition que d'une faible surface (environ 0,15 hectare) pour la réalisation du giratoire sur la RD19.
<b>Activité agricole</b>	Cette solution nécessite d'acquies des surfaces agricoles (environ 0,6 hectare) au niveau des bretelles (2) et (3) (cf schéma ci-dessus).	Avec une construction uniquement à l'Ouest de l'A641, cette solution limite très fortement l'impact sur l'activité agricole puisque les voiries nouvelles sont situées en bordure des parcelles agricoles existantes.
<b>Cadre de vie (bruit, air, santé paysage...)</b>	Cette solution se situe à distance des habitations (notamment celles situées chemin de Constantine et chemin de Pellemouton) et aura peu d'impact sur l'ambiance paysagère locale.	Cette solution se situe à distance des habitations (notamment celles situées chemin de Constantine et chemin de Pellemouton) et aura peu d'impact sur l'ambiance paysagère locale.
<b>Environnement (eau, faune, flore, habitat)</b>	Cette solution, en grande partie aménagée à l'Est de l'A641, vient impacter les abords du ruisseau de Mauhuston et sa zone boisée humide, habitat particulièrement favorable au développement de certaines espèces protégées. Des mesures spécifiques devront être mises en place pour réduire et compenser ces impacts.	Cette solution n'engendre aucun impact direct sur le ruisseau de Mauhuston. Par ailleurs, les aménagements projetés dans cette solution réutilisent au maximum les infrastructures existantes et permettent ainsi de limiter la destruction des milieux boisés et de conserver leurs fonctionnalités écologiques. Seule la zone boisée située à l'Ouest de l'A641 est légèrement impactée. Cette solution permettra également la déconstruction de la boucle de sortie existante (côté Est de l'A641) et du passage inférieur existant sous l'A641. Ces surfaces pourront être revalorisées au bénéfice de l'environnement.

Pour plus d'informations sur l'étude et la comparaison des solutions, reportez-vous au **dossier de concertation**.

## PARTICIPEZ À LA CONCERTATION

La présente concertation est menée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme. Elle doit permettre l'information et l'expression de tous sur le projet. Ses modalités sont fixées par arrêté préfectoral.

**Du mercredi 7 avril au vendredi 14 mai 2021**

**S'informer :**

- Le dossier de concertation.**
- Le présent document d'information** distribué dans les boîtes aux lettres des habitants des communes d'Oeyregave, de Peyrehorade, Hastings, Bidache, Guiche, Came, Bardos, Sames et Orthevielle.
- L'exposition permanente** installée dans les lieux d'accueil de la concertation, aux heures d'ouverture au public :
  - Mairie d'Oeyregave 61 rue de la Mairie - 40300 Oeyregave ;
  - Mairie de Peyrehorade 14 Rue Alsace Lorraine - 40300 Peyrehorade ;
  - Maison de la Communauté d'agglomération du Pays basque Pôle Pays de Bidache 1 allée du parc des sports - 64520 Bidache ;
  - Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arriqans 156 route de Mahoumic - 40300 Peyrehorade.
- La page Internet dédiée au projet : [www.a641-echangeur-oeyregave.com](http://www.a641-echangeur-oeyregave.com)**

**S'exprimer :**

- En ligne : [www.a641-echangeur-oeyregave.com](http://www.a641-echangeur-oeyregave.com)**
- Par e-mail : [a641-echangeur-oeyregave@vinci-autoroutes.com](mailto:a641-echangeur-oeyregave@vinci-autoroutes.com)**
- La lettre T** associée au présent document.
- Les formulaires d'expression** à déposer dans les urnes disponibles sur les lieux d'exposition.
- Par courrier :** VINCI Autoroutes Direction de la Maîtrise d'Ouvrage Ouest Concertation demi-échangeur A641/RD19 22, avenue Léonard de Vinci 33600 Pessac

## Échanger avec VINCI Autoroutes

Les permanences\* de l'équipe projet :

	Lundi 12 avril	Mercredi 21 avril	Jeudi 29 avril	Mercredi 5 mai	Mardi 11 mai
<b>Mairie d'Oeyregave</b> 61 rue de la Mairie	14h00 - 17h00	-	-	10h00 - 13h00	-
<b>Mairie de Peyrehorade</b> 14 Rue Alsace Lorraine	-	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00	-	9h00 - 12h00

\*Permanences organisées dans le strict respect des règles sanitaires

Si les mesures sanitaires conduisent à un confinement et/ou une impossibilité de se déplacer en mairie, les moments d'accueil du public pourront se dérouler par téléphone ou par visioconférence.

**Dans ce cas, nous vous inviterons à prendre rendez-vous en appelant le 05 82 95 09 30** (appel gratuit) permanence 8h-20h.

Tous les documents de la concertation sont disponibles sur les lieux d'exposition et en téléchargement via le site Internet du projet : [www.a641-echangeur-oeyregave.com](http://www.a641-echangeur-oeyregave.com)

**PRÉFÈTE DES LANDES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Votre avis compte !**  
Entre le **7 avril et le 14 mai 2021 inclus**, donnez votre avis sur le projet en postant simplement la présente lettre T. N'ajoutez pas de timbre, elle est préaffranchie.

**Les objectifs du projet :**

.....

.....

.....

**Les solutions envisagées et leur analyse comparative :**

.....

.....

.....

**Les modalités d'information et d'expression :**

.....

.....

.....

**Autres :**

.....

.....

.....

**Pour mieux vous connaître (facultatif)**  
**Dans quelle commune habitez-vous ? :**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse e-mail : .....

Adresse postale : .....

Je souhaite recevoir par mail des informations régulières sur le projet de complément du demi-échangeur.

Je souhaite recevoir le dossier de concertation par courrier.

Les informations personnelles recueillies sont destinées à VINCI Autoroutes afin de vous informer sur le projet de complément du demi-échangeur A641/RD19. Conformément à la « Loi informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez demander à accéder, faire rectifier ou supprimer les informations vous concernant, en écrivant à VINCI Autoroutes - Direction de la Maîtrise d'Ouvrage Ouest - Concertation demi-échangeur A641/RD19 - 22, avenue Léonard de Vinci - 33600 Pessac.